

**CONTRAT DE VILLE**

**SYNTHESE DU PROJET DE VILLE – VILLE DE MONS EN BAROEUL**

**(PAGE DE COUVERTURE HARMONISEE)**



## **2. PRIORITES DU PROJET DE LA VILLE ET ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

### **2.1 Priorités du projet communal et pistes de travail partenariales engagées (cf. document complet du projet de ville pour le contrat de ville)**

Le respect de l'environnement, la qualité du cadre de vie et l'offre de conditions d'un plein épanouissement personnel et professionnel sont essentiels pour la vie quotidienne comme pour celle des générations futures. Chacun, à son niveau, a une part de responsabilité et un rôle à jouer : la ville de Mons en Baroeul a placé ces préoccupations au cœur de son action et de ses projets. Ces priorités ont guidé le projet de développement social et le projet de rénovation urbaine et continueront, dans le cadre de la nouvelle contractualisation, à être au centre du projet de cohésion sociale et urbaine de la Ville.

Ce projet de ville se décline plus précisément pour chacun des grands axes prioritaires identifiés par le contrat-cadre pour les quartiers concernés :

#### **2.1.1 Accompagner vers l'emploi et soutenir le développement économique**

***Enjeu : RENFORCER LA CAPACITE COLLECTIVE A ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE PROJETS ENTREPRENEURIAUX***

⇒ **Objectif stratégique : FAIRE EMERGER L'ESPRIT D'ENTREPRENARIAT, DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

***Objectifs opérationnels :***

- Créer une Mission d'Accompagnement de l'Activité Economique Locale au Quotidien pour l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des acteurs économiques,
- Soutenir l'initiative et l'émergence d'activité économique,
- Créer un pôle d'attractivité commerciale du cœur de ville monsois,
- Soutenir le tissu commercial existant et renforcer la stratégie commerciale locale.

⇒ **Objectif stratégique : FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES POUR L'ACCES A L'EMPLOI**

***Objectifs opérationnels :***

- Remobiliser le public éloigné de l'emploi et favoriser l'appropriation des critères d'employabilité,
- Déployer les clauses d'insertion environnementales et sociales dans l'ensemble des investissements publics (clause environnementale et sociale dans les achats publics),
- Favoriser la médiation à l'emploi en privilégiant les circuits courts,
- Favoriser l'accès des publics au droit commun.

### **2.1.2 Promouvoir la cohésion sociale**

Les priorités sont les suivantes :

#### **EDUCATION**

***Enjeu : AMELIORER L'OFFRE DE SERVICES***

⇒ **Objectif stratégique : ACCOMPAGNER LESENFANTS ET LES JEUNES EN DIFFICULTES / FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE**

**Objectifs opérationnels :**

- Accompagner les enfants rencontrant des difficultés d'adaptation à l'école et de socialisation,
- Promouvoir le rôle des adultes (parents et professionnels) dans la socialisation de l'enfant / Aider les parents à reprendre leur place dans l'éducation de leurs enfants,
- Favoriser l'accès des enfants aux pratiques culturelles, sportives et les fidéliser (Encourager le développement personnel / le dépassement de soi...).

⇒ **Objectif stratégique : PLACER L'ENFANT AU CENTRE DE L'INTERVENTION PUBLIQUE**

**Objectifs opérationnels :**

- Sensibiliser les enfants du niveau de la maternelle aux différents milieux et à la découverte des richesses culturelles de notre patrimoine,
- Favoriser la découverte et l'appropriation de l'environnement urbain par les enfants de niveau élémentaire,
- Accompagner les Monsois à investir la vie locale en général et la vie associative en particulier,
- Permettre aux enfants et adolescents de vivre des expériences de mobilité, dans la ville et la métropole lilloise & Aider les enfants et les adolescents à adopter des codes de bonne conduite dans les transports en commun.

⇒ **Objectif stratégique : CONFIRMER LA PLACE DES STRUCTURES SOCIOEDUCATIVES ET SOCIOCULTURELLES**

**Objectifs opérationnels :**

- Rechercher plus de souplesse en termes de mode et d'horaire d'accueil des Monsois (petite enfance, enfance, jeunesse),
- Améliorer la qualité de l'accueil des enfants et impliquer, si possible, les parents dans sa mise en œuvre,
- Augmenter le nombre de places d'accueil au sein des structures existantes (diversifier les modes d'accueil).

⇒ **Objectif stratégique : CONFIRMER LA PLACE DES INSTITUTIONS EN GENERAL ET DE L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE EN PARTICULIER**

**Objectifs opérationnels :**

- Faire de l'école un lieu privilégié d'apprentissage et de sensibilisation à l'écocitoyenneté (école verte),
- Réunir les conditions, chaque fois que cela est possible, d'une réflexion collective mobilisant école, parents, associations, ville... afin de définir le contenu et le fonctionnement des aménagements avec ses usagers,
- Améliorer les performances des bâtiments scolaires en agissant sur les volets de la réhabilitation et de l'accompagnement des usages.

## **SANTE**

### ***Enjeu : ASSURER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES DE SANTE***

#### ⇒ **Objectif stratégique : RENFORCER L'ACCES AUX DROITS SANITAIRES ET SOCIAUX AINSI QU'AUX SOINS**

##### **Objectifs opérationnels :**

- Favoriser l'information et l'accompagnement du public vulnérable dans le cadre de PLANIR (Plan local d'action contre le non recours, les incompréhensions et les ruptures de droit),
- Promouvoir les bilans de santé dans les structures sociales de proximité,
- Améliorer l'accès aux droits et soins des jeunes suivis en mission locale en partenariat avec les structures adaptées.

#### ⇒ **Objectif stratégique : PROMOUVOIR LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE PHYSIQUE REGULIERE ET UNE ALIMENTATION EQUILIBREE**

##### **Objectifs opérationnels :**

- Favoriser l'acquisition et le maintien de comportements favorables à une bonne hygiène alimentaire,
- Sensibiliser sur l'importance de réaliser une activité sportive,
- Favoriser le développement d'une activité physique régulière.

#### ⇒ **Objectif stratégique : LUTRER CONTRE LES ADDICTIONS ET LES CONDUITES DE CONSOMMATION A RISQUE**

##### **Objectifs opérationnels :**

- Sensibiliser les acteurs locaux à la réduction des risques liés à l'usage de drogues (licites et illicites),
- Engager les partenaires locaux dans la réflexion pour une prise en charge des addictions,
- Sensibiliser les habitants au dépistage des cancers et notamment ceux présentant des troubles de santé mentale.

#### ⇒ **Objectif stratégique : ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET LE MAINTIEN A DOMICILE**

##### **Objectifs opérationnels :**

- Développer un programme d'actions de prévention des chutes chez les personnes âgées,
- Diversifier les modes d'hébergement,
- Multiplier les dispositifs favorisant le maintien à domicile.

## **PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**Enjeu : METTRE EN OEUVRE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

⇒ **Objectif stratégique : DISSUASION ET PREVENTION SITUATIONNELLE**

**Objectifs opérationnels :**

- Améliorer la connaissance de la réalité de la délinquance et des incivilités sur le territoire Monsois afin de favoriser la réactivité des services et la prise en charge des situations notamment d'urgence par la création d'un observatoire local de Tranquillité Publique,
- Mettre en place un schéma local de Tranquillité publique pour coordonner les dispositifs techniques avec la présence humaine,
- Développer la prévention situationnelle,
- Prévenir les atteintes aux biens des habitants et des commerçants et renforcer la protection des bâtiments et équipements publics,
- Lutter contre le sentiment d'insécurité et renforcer la présence humaine dans l'espace public - mobiliser les habitants.

⇒ **Objectif stratégique : PREVENTION SOCIALE, EDUCATION CITOYENNE ET PARENTALITE**

**Objectifs opérationnels :**

- Instaurer le « suivi nominatif » des familles, des mineurs et jeunes majeurs signalés en difficultés ou exposés à la délinquance ainsi que des élèves exclus de longue durée des établissements scolaires,
- Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire et soutenir la parentalité,
- Lutter contre les addictions et les conduites à risques,
- Développer les actions de sensibilisation et de prévention autour de l'éducation à la citoyenneté, des addictions et des violences.

⇒ **Objectif stratégique : PREVENTION DE LA RECIDIVE, REPARATION, ACCES AUX DROITS ET AIDE AUX VICTIMES**

**Objectifs opérationnels :**

- Prévenir la récidive et lutter contre les faits de « petite » délinquance et d'incivilités / Assurer à la commune une réparation simple et rapide des dommages subis,
- Favoriser la prise en charge des victimes.

### **2.1.3. Agir sur le cadre de vie et le renouvellement urbain**

Il s'agit de poursuivre et finaliser le projet à 15 ans afin d'apporter une réelle mixité fonctionnelle, un cœur de ville actif et vivant dans toutes ses composantes : commerce, activité et emploi. Apporter une offre nouvelle et diversifiée de logements pour tous, infléchir l'image de la ville et maintenir la démographie monsoise.

Intervenir sur deux secteurs d'intervention, identifiés comme présentant d'importants enjeux sociaux et urbains et constituent les franges du programme de rénovation urbaine du « Nouveau Mons ». Il s'agit du secteur Nord de la commune (des résidences « Barye » jusqu'aux plaines du Fort en passant par le secteur Bourgogne) et de la finalisation de « la Centralité » de la ville, comprenant une part de patrimoine social n'ayant pas bénéficié du PRU. Ces secteurs sont compris dans le périmètre de géographie prioritaire fixé par l'Etat et dans la planification de moyen terme réalisée par la ville et ses partenaires au moment de la candidature au PNRU.

#### **Au-delà de la poursuite de la transformation structurelle du quartier, ce projet doit permettre de :**

- ⇒ AMELIORER LA QUALITE DE VIE DE L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU QUARTIER
- ⇒ POURSUIVRE LE CHANGEMENT D'IMAGE DU QUARTIER
- ⇒ RENFORCER LA MIXITE SOCIALE
- ⇒ DIVERSIFIER SES FONCTIONNALITES

Cette 2ème phase de requalification urbaine du quartier confortera sa nouvelle attractivité et son changement d'image. Le projet de rénovation urbaine, dans sa 1<sup>ère</sup> phase, a mis en place des principes et actions partenariaux agissant sur le cadre de vie à l'échelle du quartier et favorisant la pérennisation des investissements réalisés. Il s'agira, dans le NPNRU, de poursuivre cette démarche initiée précédemment et d'améliorer de façon partenariale la gestion et le fonctionnement du quartier.

De même, dans la continuité de la labellisation éco quartier, la ville souhaite poursuivre l'expérience en matière de développement durable et de performances énergétiques, en poursuivant et amplifiant le démarche, dans une logique de « ville durable ».

### **2.1.4. Conditions de réussite/sujets transversaux**

La ville de Mons en Baroeul montre que la présence de ces nombreux équipements associés à des programmations accessibles et diversifiées, le dynamisme de son tissu associatif local, l'organisation de ces services municipaux et les liens permanents qu'ils entretiennent avec leurs partenaires... font que les notions de mieux vivre ensemble s'inscrivent dans la proximité, là où l'on vit, dans la commune.

Dans le cadre du contrat de ville, la ville de Mons en Baroeul envisage de poursuivre également des objectifs visant à faire participer les Monsois et à partager la ville :

- ⇒ DECLOISONNER ET ADAPTER L'OFFRE CULTURELLE POUR PERMETTRE UN EGAL ACCES DE TOUS
- ⇒ FAVORISER LA CREATION ET PROMOUVOIR LA PRESENCE D'ATELIERS D'ARTISTES

### **3. ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

#### **➤ La Direction de projet :**

La Direction de projet est bicéphale, c'est-à-dire qu'elle repose sur la mobilisation de deux personnes qui interviennent pour l'une, en tant que pilote du contrat de ville et animateur des thématiques sociales et économiques et, pour l'autre, en tant que directrice du Projet de Rénovation Urbaine et qui partagent actuellement un secrétariat commun. Ces deux agents sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Général des Services.

Cette organisation de travail mobilisée pour la mise en œuvre et le suivi du contrat de ville est aujourd'hui accompagnée de l'intervention d'un chef de projet de la MEL, service Politique de la Ville, qui mobilise son expertise en faveur du projet de territoire monsois. L'expertise se doit d'être multithématique pour répondre aux enjeux du contrat de ville d'agglomération. Elle doit pouvoir s'appuyer sur les services de droit commun de la MEL afin de jouer un rôle d'interface pertinent entre la ville et la MEL, au service des projets locaux.

Par ailleurs, le service politique de la ville de la MEL apporte un appui aux communes au titre de sa mission d'animation globale du projet et de mise en œuvre du contrat, notamment à travers le travail de mobilisation et de suivi du droit commun des différents partenaires (incluant les compétences de la MEL). Il apportera également une expertise sur des thématiques ciblées avec l'objectif de développer des dynamiques métropolitaines.



**DIRECTION  
DE  
PROJET  
COHESION  
SOCIALE ET  
URBAINE**

**Etat**

*Coordonne les services de l'Etat : Organisation à définir avec le délégué du Préfet*

- |               |                    |
|---------------|--------------------|
| - DDCS        | - DIRECCTE         |
| - DDTM        | - Education        |
| - ARS         | Nationale          |
| - Pôle Emploi | - Police Nationale |
|               | - Justice          |

**Métropole Européenne de Lille/service cohésion sociale et urbaine**

*Coordonne les services de MEL :*

- |                          |           |
|--------------------------|-----------|
| - DENU                   | - Europe  |
| - Habitat                | - Culture |
| - Economie               | - Sport   |
| - Transports et mobilité | - ...     |

**Ville / Service Politique de la Ville**

*Coordonne les services thématiques concernés :*

- |                               |                        |
|-------------------------------|------------------------|
| - Enfance/petite enfance      | - Urbanisme et habitat |
| - Emploi et développement éco | - Services techniques  |
| - Education                   | - Culture              |
| - Jeunesse                    | - Commerces            |
| - CCAS                        | - ...                  |

**Région**

**Département**

**CAF**

**CPAM**

**CDC**

**Bailleurs sociaux**

**ARS**

**Pôle Emploi**

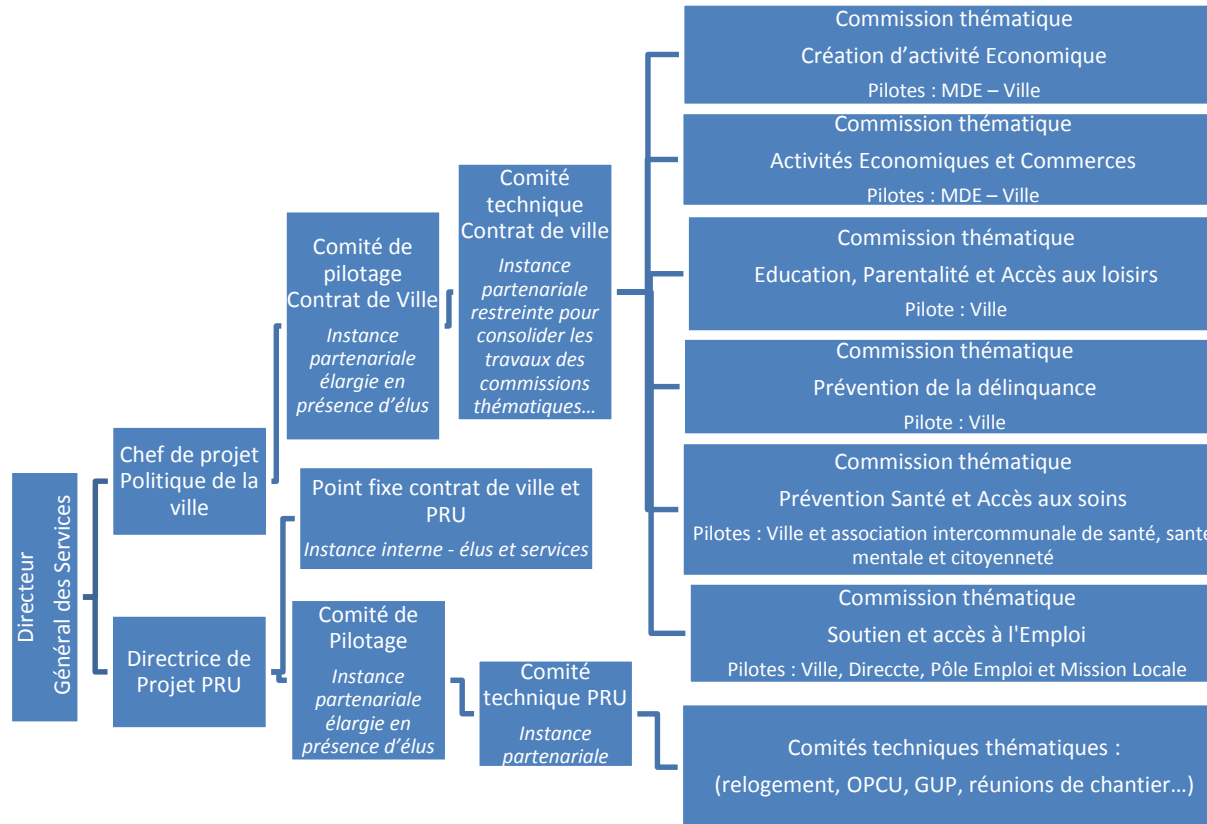
➤ **L'équipe projet :**

La composition de l'équipe projet locale est la résultante des travaux et échanges qui se sont tenus lors des ateliers partenariaux organisés par la ville pour consolider les ambitions municipales dans le cadre du contrat de ville. L'organisation proposée permettra aux services municipaux de conduire des projets spécifiques déclinés dans les quartiers de la politique de la ville et de suivre, pour chacune des thématiques, l'avancée des travaux édictés par le comité de pilotage. Elle permettra par ailleurs à chacun de

## Contrat de ville – synthèse du projet territorial de la ville de Mons en Baroeul

ces membres de proposer qu'un groupe de travail particulier se monte dès lors qu'une problématique aura besoin d'être explorée. Dans ce cadre, la politique de la ville se chargera de réunir les partenaires intéressés et d'apporter des éléments de méthode de nature à accompagner l'avancée de leurs travaux.

Il en résulte la proposition d'organisation suivante qui sera complétée à l'occasion de la rédaction du protocole de préfiguration et de l'avancée des travaux thématiques dans le cadre du volet « cohésion sociale » du contrat de ville :



#### 4. DISPOSITIFS DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE LOCAUX

La participation des habitants peut se décliner au travers de toutes les thématiques du contrat de ville. Elle s'exprime déjà au travers du Fonds de Participation des Habitants qui est géré avec un groupe d'habitants, de réunions publiques, de l'ouverture du « LIEN » espace d'information sur la rénovation urbaine du « Nouveau Mons », de la diffusion de la lettre « Au coin de l'ANRU », de fiches pratiques, de la mise en ligne d'un site internet dédié, et de développer des « supports » permettant à chacun de s'approprier « la ville qui change », d'en être l'acteur : Gestion Urbaine de Proximité, diagnostics en marchant, marches exploratoires de femmes, visites régulières des chantiers, Ateliers de Travail Urbain....

Le contrat de ville offre la possibilité d'impliquer les habitants dans les projets qui les concernent, en les associant notamment dans les instances techniques thématiques du contrat de ville qui déterminent les types d'actions à mettre en œuvre sur le territoire du Nouveau Mons. Cette logique qui consiste à partager avec les habitants les orientations du contrat et les projets qui en découlent préfigure du fonctionnement d'un conseil citoyen.

Dans le cadre du contrat de ville, la ville de Mons en Baroeul et ses partenaires envisagent de poursuivre les objectifs suivants :

⇒ **Objectifs stratégiques : PERMETTRE UNE REELE CAPACITE D'AGIR DES HABITANTS**

**Objectifs opérationnels :**

- encourager les habitants et les usagers à porter leurs propres projets,
- favoriser l'accès des habitants aux outils et dispositifs qui facilitent l'exercice de leur investissement sur le quartier

⇒ **Objectifs stratégiques : COMPRENDRE ET ANTICIPER LES ATTENTES DE LA POPULATION ET LES ENJEUX POUR LES HABITANTS**

**Objectifs opérationnels :**

- développer les enquêtes de satisfaction auprès des habitants

⇒ **Objectifs stratégiques : DEBATTRE AUTOUR DU PROJET ET CO-CONSTRUIRE**

**Objectifs opérationnels :**

- conforter le rôle et la place de la Maison du Projet,
- aider à la meilleure appropriation possible du cadre de vi(II)e.

⇒ **Objectifs stratégiques : PARTAGER LE PROJET AVEC LES HABITANTS**

**Objectifs opérationnels :**

- poursuivre et intensifier la démarche d'information et d'implication des habitants,
- soutenir le développement des démarches participatives,
- conforter la lisibilité du Lien comme lieu d'expression privilégiée de la citoyenneté et d'émergence d'actions impliquant les habitants dans la vie locale de leur quartier.

Service politique de la ville  
Pôle développement territorial et social  
Métropole Européenne de Lille  
Tél : +33 (0)3 20 21 37 01  
[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)